



Provoquée un accident à cause d'un chauffard

Par Iora, le 18/06/2009 à 23:47

Bonjour,

J'ai eu un accident de voiture il y a 5 jours, à cause d'un chauffard, qui conduisait un monospace, refusait que je le double, sur une voie de dépassement.

J'étais en train de le doubler quand lui s'est mis à me doubler par la droite et me fais une queue de poisson, sur la voie de dépassement. Ensuite il se rabat sur la voie de droite. Je suis restée sur la voie de gauche pour le redoubler car il roulait en dessous de la limitation de vitesse. Et au moment où il fallait que je me rabatte (fin de voie de dépassement), j'avais mis mon clignotant et lui se met à accélérer pour éviter que je me mette devant lui. Je me place donc derrière quand tout d'un coup il se met à freiner d'un coup sec, ce freinage était volontaire (selon les témoins). Pour éviter que je tape dans sa voiture, j'ai donné un coup de volant sur la gauche de la route et ensuite j'ai perdu de l'adhérence et je me suis trouvée sur la voie de sens inverse et une voiture m'a percuté. Donc ma voiture est partie en toupie. Le conducteur du monospace a vu l'accident se faire puis est reparti sans porter secours aux blessés (il y a eu en tous 6 blessés légers). Les témoins et moi-même n'avons pas eu le temps de prendre sa plaque d'immatriculation. J'ai voulu porter plainte sous X, pour non respect du code de la route, non assistance en personne en dangers et pour délit de fuite. Mais la gendarmerie a refusé que je porte plainte car pour eux j'étais la seule fautive, car j'aurais dû être maître de mon véhicule. Et ne veulent pas rechercher ce chauffard.

-Quelles sont mes recours?

-Est-ce que je peux être indemnisé par mon assurance voiture sachant que j'ai des témoins qui ont vu ce qu'il s'est passé?

Par **chaber**, le **19/06/2009** à **02:29**

Bonjour,
malheureusement pour vous, il sera difficile de retrouver ce chauffard pour le mettre en cause. En l'état actuel, votre responsabilité totale sera retenue pour non maîtrise de votre véhicule. Si vous êtes assuré au tiers, vous ne pourrez prétendre à aucune indemnité.

Par **lora**, le **19/06/2009** à **15:09**

bonjour,
Sachant qu'on ne retrouvera pas ce chauffard est ce que les fond de garantie pourra comme même m'indemniser une partie de mon véhicule sachant que je ne suis pas totalement en cause de cette accident, et que j'ai des témoins qui peuvent témoigner sur cette affaire. Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement;

Par **chaber**, le **20/06/2009** à **01:24**

Il faut d'abord attendre le rapport de gendarmerie pour voir exactement le contenu Etant donné qu'il y a eu des blessés, la loi Badinter va s'appliquer pour eux.

Sauf pour vous, conducteur du véhicule "responsable pour non maîtrise".

Si le rapport est favorable pour vous, il peut y avoir une part imputable à X, auquel cas le fonds de garantie pourrait être amené à intervenir pour vous: blessures et matériel.